Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 035-213500572-20260622-2026_049-DE

MAIRIE DE LA CHAPELLE-BOUËXIC
Délibération n°2026_49
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 08 Juin 2026

L'an deux mille vingt-six le 8 Juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC légalement convoqué (convocation du 2 Juin 2026) s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Mr MORAZIN Roger, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Etaient présents : MORAZIN Roger, RUAULT-DUBORD Marie-Claire, CHAUDAGNE Michel, LARCHER Ghislaine, SOULAINE Franck, CANEAU Evrard, TESSIER David, MAFILLE Lauriane, SALMON Patrice, NICOLON Lucie, JUPIN Mathie, CLAUSENER Sophie, FRANGEUL Marsida (arrivée à 19h26), GAILLARD Cyril, ROBIN Emeryc, CELBERT Jean-François, RICORDEL Cécile, GUEHO Fabrice.

Secrétaire de séance : SOULAINE Franck.

Absents excusés : HOUSSAIS Sylvie a donné pouvoir à Cécile RICORDEL.

OBJET : **Finances – Adhésion à l'association Bruded.**

Monsieur le Maire propose que la Commune renouvelle son adhésion à l'association BRUDED pour l'année 2026 (Bretagne Rurale et Urbaine pour un Développement Durable).

Le montant de cette adhésion est calculé selon le nombre d'habitants :
0,36 € X 1569 habitants = 564.84 € TTC

Après en avoir délibéré et procédé au vote, les résultats sont les suivants :
Nombre de présents : 17
Nombre de votants : 18 dont 1 pouvoir.
Pour : 18 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Donne son accord pour le renouvellement de l'adhésion à l'association BRUDED pour un montant annuel de 564.84 € TTC pour l'année 2026.

Fait à La Chapelle-Bouëxic,
22 Juin 2026
Le Maire,
Roger MORAZIN